



**AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS**

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 004/2024

A L'ENTREPRISE GLORY TRANSPORT SERVICE Sarlu.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 002/MIN/AGRIPEL-ALI&COM/CGPMP4/H.KAT/2023, conclu avec la Province du Lualaba, pour un montant total hors taxe de francs congolais quatre-vingt-six millions deux cent six mille huit cent nonante-six, cinquante-cinq centimes (CDF 86 206 896,55) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais six cent trois mille quatre cent quarante-huit, vingt-sept centimes (CDF 603 448,27).

Fait à Kinshasa, le 10/01/2024.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

*Directeur Général de
Benoit Kikwit Kalombe*

